

FONCTIONNEMENT DES SERVICES PUBLICS PENDANT LA PÉRIODE DE RESTRICTION

Mes chers concitoyens,

La période que nous vivons est inédite et nous a amenés à mettre en place une organisation réduite pour assurer la continuité des services publics indispensables à la vie de notre collectivité. Dès le début de la crise sanitaire qui nous oblige au confinement strict, les agents et la Municipalité se sont mobilisés pour y faire face en réorganisant les services administratifs et en veillant à la protection des personnes vulnérables. Nous devons à la fois veiller au respect des consignes sanitaires et à ce que personne ne soit en difficulté. Pour votre vie quotidienne l'approvisionnement en denrées alimentaires est assuré, grâce à l'implication citoyenne des commerçants que nous tenons à remercier. Respectez les mesures « barrières ». Restez chez vous et profitez de cette période pour prendre soin de vous et des autres. La solidarité est une valeur d'actualité...

Gérald EYMARD
Maire de Charbonnières-les-Bains

LES ÉQUIPEMENTS PUBLICS FERMÉS

- **L'école** (maternelle et primaire) et **les crèches** (Tom Pouce, Passerelle).
- **Les salles communales** : Espace Culturel Alpha, Médiathèque, Maison des Arts, Salle Sainte-Luce, Maison des Associations, Salle Entr'vues, Salle des Erables.
- **Les parcs et équipements sportifs** : Parc Lisbeth Bouquin, Parc Lacroix Laval, Cours de tennis, Skatepark, City Stade.

> SERVICE ACCUEIL ET ÉTAT CIVIL



- **Renseignements** : L'accueil physique en Mairie de Charbonnières-les-Bains est suspendu. Une permanence est assurée par téléphone (**04 78 19 80 00**) et par mail (**mairie@charbonniereslesbains.com**) aux horaires d'ouverture de la Mairie.
- **Etat civil** : Enregistrement des actes de décès, de naissance et de reconnaissance. Les rendez-vous pour les dossiers de mariages / PACS seront reportés. Les mariages ne seront célébrés que s'il existe une urgence à établir le lien matrimonial ou partenarial (mariage *in extremis* ou mariage d'un militaire avant son départ sur le théâtre d'opération).
- **Gestion cimetière** : Attribution des concessions, uniquement en cas de décès.

> ACTION SOCIALE ET CCAS



- **Portage de repas** : La distribution est assurée par des agents municipaux. Les livraisons auront désormais lieu : le lundi matin (repas de lundi et mardi), le mercredi matin (repas de mercredi et jeudi) et le vendredi matin (repas de vendredi et du week-end).
- **Veille sanitaire** : les visites à domiciles par les bénévoles sont suspendues et remplacées par des appels téléphoniques. Les personnes listées par le CCAS comme étant « vulnérables » sont appelées quotidiennement par les agents du service social pour vérifier leur situation.

N'oublions pas les plus vulnérables : Nous pouvons tous faire un geste pour aider nos voisins les plus fragiles : personnes âgées, malades ou isolées... Si vous identifiez des situations sensibles, merci d'en informer la mairie (mairie@charbonniereslesbains.com).

> GARDE DES ENFANTS DES PROFESSIONNELS DE SANTÉ ET PRIORITAIRES



Les professionnels concernés sont les personnes dont l'activité est essentielle à la gestion de la crise sanitaire :

- **Services de l'Etat (central et déconcentré) :** Personnels des agences régionales de santé (ARS) et des préfectures chargées de la gestion de l'épidémie, Agents du ministère des solidarités et de la santé chargés de la gestion de l'épidémie, Professionnels de santé libéraux, Médecins, Sages-femmes, Infirmières, Ambulanciers, Pharmaciens, Biologistes.

- **Tous les personnels des établissements de santé**

- **Tous les personnels des établissements sociaux et médico-sociaux suivants :** EHPAD et EHPA (personnes âgées), Etablissements pour personnes handicapées, Services d'aide à domicile, Services infirmiers d'aide à domicile, Lits d'accueil médicalisés et lits halte soins santé, Nouveaux centres d'hébergement pour sans-abris malades du coronavirus.

- **Personnels des établissements d'accueil du jeune enfant et maisons d'assistants maternels maintenus ouverts.**

- **Personnels affectés aux missions d'aide sociale à l'enfance** relevant du conseil départemental du Rhône et de la Métropole du Grand Lyon ainsi que des associations et établissements publics concourant à cette politique : assistants de service social, techniciens d'intervention sociale et familiale (TISF), médecins, infirmières puéricultrices, sages-femmes et psychologues.

- **Pour les enfants de 3 à 10 ans :** L'Education nationale et les services municipaux assurent un service de garde pour les enfants des professionnels prioritaires. Les demandes sont à faire auprès de la direction de l'école.
- **Les enfants de moins de 3 ans** sont accueillis à la crèche professionnelle de la clinique du Val d'Ouest ou à la crèche de Francheville (Franch'Mômes).

> LE FONCTIONNEMENT DES SERVICES MÉTROPOLITAINS



- **Traitement et gestion des déchets :** La Métropole assure la collecte des déchets ménagers sur l'ensemble du territoire. Les collectes de déchets verts sont suspendues. Toutes les déchetteries de la Métropole sont fermées. Il n'est plus possible de demander un nouveau bac de tri, de le remplacer ou de le faire réparer.

- **Service de nettoyage :** Passages limités au maintien de la salubrité publique et sécurité du domaine public.

- **Service voirie :** Passages limités au maintien de la sécurisation du domaine public, réparations urgentes du domaine public.

- Des contrôles réguliers sont effectués par les forces de l'ordre qui veillent au respect des règles de confinement

- Il est interdit aux particuliers de brûler leurs déchets verts sous peine d'une amende (38€)

- Les zones de stationnement "zones bleues" sont suspendues

- Les chantiers en cours sur la commune sont arrêtés, notamment celui de la place Marsonnat



BESOIN D'INFO ?

- **RETROUVEZ TOUTES LES INFORMATIONS SUR LE SITE DE LA MAIRIE RÉGULIÈREMENT MIS À JOUR : WWW.CHARBONNIERES.COM**

• **VOUS POUVEZ AUSSI VOUS ABONNER À LA NEWSLETTER (FORMULAIRE D'INSCRIPTION EN BAS DE LA PAGE D'ACCUEIL DU SITE)**